La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a été annoncée le 13 septembre 2018. Elle fait suite à une phase de concertation, basée notamment sur des conférences régionales et nationales des territoires

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a été annoncée le 13 septembre 2018. Elle fait suite à une phase de concertation, basée notamment sur des conférences régionales et nationales des territoires.

La stratégie pauvreté est axée autour de 5 engagements et 21 mesures :

- **Engagement n° 1 : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté :**
  - création de 30 000 places de crèches avec un bonus de 1000€ par place dans les communes pauvres, avec également un bonus mixité sociale
  - plan de formation des professionnels de la petite enfance, accompagnement des parents par le renforcement des PMI et 300 centres sociaux supplémentaires

- **Engagement n° 2 : Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants**
  - 125M€ pour répondre aux situations attentatoires aux droits de l'enfant comme par

exemple l'offre d'hébergement
    - accès à une alimentation équilibrée et prévention accrue
    - moyens éducatifs renforcés dans les territoires fragiles
    - Fin des sorties sans solutions de l'aide sociale à l'enfance à la majorité

- **Engagement n° 3 : Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes**
    - Obligation de formation jusqu'à 18 ans
    - Accompagnement vers l'emploi des jeunes (extension garantie jeunes et 100M€ consacrés à des solutions d'accompagnement)

- **Engagement n° 4 : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité**
    - Accès aux droits renforcé : garantir l'accès à une complémentaire santé, développement des accueils sociaux et des référents de parcours
    - Concertation pour établir un nouveau système de minima sociaux, plus incitatif au retour à l'emploi
    - Choc de participation pour les politiques sociales : généralisation des instances participatives, des comités d'usagers
    - Développement des pratiques « d'aller vers » et rénovation du travail social

- **Engagement n° 5 : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.**
    - Création d'une garantie d'activité pour 300 000 allocataires par an, avec accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi ; rénovation de la prime d'activité
    - Essaimage d'expérimentations positives pour l'emploi (IAE, Territoires Zéro Chômage par exemple)

Des mesures viennent accompagner ces différents engagements :

- Un fonds d'investissement social de 100M€ pour financer des appels à projet sur la petite enfance, l'accompagnement éducatif renforcé, l'insertion des jeunes et l'accès aux droits et services
- Un pacte social Etat/collectivités pour piloter la stratégie : fonds de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, réorganisation de l'Etat social déconcentré, cadre de contractualisation à renégocier
- Engagement des entreprises dans la lutte contre la pauvreté (développement du modèle « ni gain ni perte » pour les dépenses contraintes, création de dotations d'action territoriale, assises nationales sur la contribution de l'économie collaborative à la lutte contre la pauvreté

Retrouvez le détail de la stratégie sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/investir-dans-les-solidarites/ [1]

Dates: Vendredi 28 septembre 2018 - 11:45
Thématiques: Développement Social [2]
Education [3]
Jeunesse, Famille, Parentalité [4]
Population [5]
Santé [6]
Publié le 28 septembre 2018

URL de la source (modifié le 28/09/2018 - 11:51): https://irev.fr/actualites-0/nouvelle-strategie-nationale-de-prevention-et-de-lutte-contre-la-pauvrete

Liens
[1] https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/investir-dans-les-solidarites/
[2] https://irev.fr/taxonomy/term/3679

[3] https://irev.fr/taxonomy/term/3681
[4] https://irev.fr/taxonomy/term/3686
[5] https://irev.fr/taxonomy/term/3693
[6] https://irev.fr/taxonomy/term/3698